DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Amélioration de l'assainissement sur la ligne n° 752 000 de Combs-la-ville à Saint-Louis du km 2287.620 et 289.880 côtés V1 et V2.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BERTHOLET Prénom Alexandre

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SNCF Réseau

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Perrine CHATUT (Chef de Projet Opérationnel)

RCS / SIRET : 4 1 2 2 8 0 7 3 7 2 0 3 3 4 Forme juridique : SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
	Conformément à Article R122-2 du code de l'environnement Les autres modifications ou extensions de projets soumis à évaluation environnementale systématique ou relevant d'un examen au cas par cas, qui peuvent avoir des incidences négatives notables sur l'environnement sont soumises à examen au cas par cas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les dispositifs hydrauliques situés sur le site de Montchanin 2 à Genouilly présentent des insuffisances de drainage et des dysfonctionnements qui font porter un risque de déstabilisation du ballast de la plate-forme ferroviaire.
La nature du projet est de réaliser des aménagements hydrauliques permettant de supprimer ces dysfonctionnements entre les km 287.620 et 289.880 côtés V1 et V2 de la ligne n°752 000 (de Combs-la-Ville à Saint-Louis).

Le projet ne comprend pas de travaux de démolition.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

4.2 Objectifs du projet

Le rapport d'expertise de la ligne grande vitesse Sud-Est a montré un grand nombre de non-conformités.
L'objectif de ce projet est de les supprimer sur les tronçon de la ligne n°752 000 (de Combs-la-Ville à Saint-Louis) entre les km 287.620 et 289.880 côtés V1 et V2.

Les travaux envisagés consistent à créer des aménagements hydrauliques permettant de faire transiter le débit décennal pour les ouvrages longitudinaux à la voie et le débit centennal pour les ouvrages transversaux à la voie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet vise à supprimer les dysfonctionnements qui risquent de déstabiliser le ballast de la plate-forme ferroviaire.

Le projet comprend les aménagements suivants :

Côté V1 :
• création de seuils circulables dans le piège à cailloux du km 288.260 au km 288.510 ;
• création d'un fossé revêtu en crête de déblai du km 288.510 au km 288.825 au plus proche de la clôture, relié au fossé revêtu existant par une buse passant sous le chemin carrossable.

Côté V2 :
• création d'un fossé revêtu en crête de déblai du km 287.630 au km 287.819 au plus proche de la clôture ;
• fonçage d'une buse sous le pont route du km 287.704 permettant de relier les deux portions du fossé revêtu ;
• raccordement, via une buse, entre le fossé revêtu existant au km 289.870 et la buse de crête allant du km 289.625 au km 289.870.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation le projet permettra de faire transiter le débit décennal pour les ouvrages longitudinaux à la voie et le débit centennal pour les ouvrages transversaux à la voie.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration d'antériorité et déclaration de modifications d'ouvrage
(conformément à la demande de la DDT 71 étant donné que les ouvrages ont été réalisés avant 1992)

Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Genouilly (71).

Coordonnées géographiques[1] **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** 04 ° 34 ' 49 " 06 **Lat.** 46 ° 39 ' 27 " 79

Point d'arrivée : **Long.** 04 ° 35 ' 17 " 98 **Lat.** 46 ° 38 ' 10 " 01

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [x] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [x] Non [ ]

La LGV a fait l'objet d'une étude d'impact environ en 1980.
Cependant nous n'avons pas réussi à la retrouver.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet se trouve dans la ZNIEFF de type 2 : Côte Chalonnaise de Chagny à Salornay-sur-Guye (260014816). Le pojet se trouve dans la ZNIEFF de type 1 : Bocage du val de Guye à Genouilly (260030248). Un inventaire faune-flore-habitats est en cours sur l'année 2020. Les premiers résultats sont présentés en annexe.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	ARRÊTÉ n° 2013036-0011 portant établissement du plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'État dans le département de Saône-et-Loire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un inventaire faune-flore-habitats est en cours sur l'année 2020. Les premiers résultats sont présentés en annexe.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La Base de données sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués n'indique aucun site ou sol pollué dans la commune de Genouilly (71).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximité immédiate du site Natura 2000 Directive Habitats : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (FR2601012). Le projet longe ce site sur quasiment toute sa longueur. Un inventaire faune-flore-habitats est en cours sur l'année 2020. Les premiers résultats sont présentés en annexe.
D'un site classé ?	☐	☒	

DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne comprend pas de prélèvement d'eau dans le milieu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les aménagements hydrauliques vont créer des drainages mais ne sont pas de l'ordre de modifier les masses d'eau souterraines. Un dossier dossier de déclaration d'antériorité est en cours de réalisation conformément à la demande de la DDT 71.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il y aura excavation de terre végétale et matériaux du site pour la création de fossés. L'équilibre déblai-remblai sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La création de seuils va engendrer un déficit en matériaux. L'équilibre déblai-remblai sera recherché.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet se trouve le long d'une voie ferrée, régulièrement défrichée et représentant peu d'enjeux environnementaux. Des Inventaires faune-flore-habitats et détermination de zones humides sont prévus dans le présent marché.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet longe le site Natura 2000 : Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (FR2601012). Un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 va être réalisé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Genouilly ne comprend pas d'installations classées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Au niveau de la voie ferrée l'aléa de retrait et gonflement des argiles est moyen. La potentiel radon de la commune est de catégorie 3 (la plus élevée).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Lors de la phase travaux il y aura une hausse des trafics liée aux travailleurs sur site et engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☒	☒ ☐	La phase chantier engendrera du bruit. Compte-tenu de la distance par rapport aux habitations et au bourg, ce bruit ne sera pas dérangeant. La LGV est une source de nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☒	☐ ☐	Durant la phase travaux et lors de la création de seuils et fossés, il y aura des vibrations. Compte-tenu de la distance par rapport aux habitations et au bourg, ces vibrations ne seront pas dérangeantes. Le projet est soumis aux vibrations lié au passage de trains.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Lors de la phase travaux il y aura des rejets dans l'air liés aux engins de travaux et déplacements supplémentaires
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les modifications hydrauliques vont engendrer des rejets des eaux pluviales. Elles sont collectés par le réseau d'assainissement et dirigés vers le ruisseau des Rigoulots. Un dossier dossier de déclaration d'antériorité est en cours de réalisation conformément à la demande de la DDT 71.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le marché comprend des inventaires faune, flore et zones humides. Si des espèces protégées sont trouvées sur site, une demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées sera réalisée et des mesures d'évitement, réduction et compensation seront effectuées.
L'identification des zones humides permettra d'évaluer l'impact potentiel des travaux sur les zones humides et, le cas échéant, de pouvoir adapter les méthodologies des travaux afin d'éviter au maximum d'impacter ces zones.
Les travaux vont être effectués en période avec peu d'enjeux écologiques d'octobre à mars.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne nécessite pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale parce qu'il s'agit de travaux de maintenance d'une voie ferrée. Ces travaux sont nécessaires afin de supprimer le risque de charriage du ballast lors de forts épisodes pluvieux.

De plus des inventaires faune, flore et zones humides sont prévus dans le présent marché afin d'avoir une bonne connaissance des espèces sur site et de définir des mesures si nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

DocuSign Envelope ID: F04D6BE1-326B-41A6-96C7-74C44EF6E3A2

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de synthèse sur les enjeux écologiques connus et les premiers résultats des inventaires naturalistes 2020.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✘

Fait à LYON le, 9/6/2020 | 16:57:49 CEST

Signature

DocuSigned by:
CHATUT Perrine
58AB77B9CA1B40D...